

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3339

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) - Approbation de la modification des statuts et montant de la participation statutaire de fonctionnement pour 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3339**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) - Approbation de la modification des statuts et montant de la participation statutaire de fonctionnement pour 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le SMPMO a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1996.

Il a pour objet de concevoir, programmer, réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration du patrimoine naturel et bâti, au maintien de l'activité agricole, à la mise en valeur des Plaines Monts d'Or et de ses liaisons avec la Saône ainsi que tous les équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine local.

Une charte d'objectif pour les espaces naturels et agricoles définit la nature des interventions que le syndicat considère comme compatibles avec le caractère naturel et agricole du territoire. Elle constitue la référence de l'action du SMPMO et de ses partenaires publics ou privés.

Au 1^{er} janvier 2023, la composition du comité syndical Plaines Monts d'Or était la suivante :

Collectivité	Part des droits de vote (en %)
Métropole	41,3
Département du Rhône	4,5
Albigny-sur-Saône	3,9
Champagne-au-Mont-d'Or	3,9
Chasselay	3,9
Collonges-au-Mont-d'Or	3,9
Couzon-au-Mont-d'Or	3,9
Curis-au-Mont-d'Or	3,9
Limonest	3,9
Lissieu	3,9

Collectivité	Part des droits de vote (en %)
Poleymieux-au-Mont-d'Or	3,9
Quincieux	3,9
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	3,9
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	3,9
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	3,9
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	3,9

Le financement du syndicat est réalisé par le versement de participations de fonctionnement de ses membres. Les statuts définissent une clef de répartition de ces participations :

- Métropole : 74,72 %,
- Département du Rhône : 4,12 %,
- Communes : 21,15 % répartis entre chaque commune selon leur potentiel financier.

II - Modification des statuts et de la contribution statutaire

Le 15 mai 2023, la commune de Les Chères a demandé, par vote de son conseil municipal, son adhésion au SMPMO.

Le 3 octobre 2023, le comité syndical a approuvé cette demande d'adhésion à l'unanimité de ses membres. Cet élargissement du périmètre du SMPMO à la Commune de Les Chères se traduit par une hausse mécanique de la contribution de la Métropole en raison de la clef de répartition statutaire.

Le 2 décembre 2023, le comité syndical a approuvé une hausse de la participation statutaire de ses membres à hauteur de 5 %. La base des participations des Communes membres n'ayant pas évolué depuis 2014, cette décision permet de répondre au contexte inflationniste afin de financer les travaux de rénovation de la ferme des Seignes ainsi que le projet d'Atlas de la biodiversité communale en partenariat avec l'Office français de la biodiversité et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Collectivité	Part du financement au titre des statuts (en %)	Participation 2024 (en €)	Part des droits de vote (en %)
Métropole	74,72	512 346	39,8
Département du Rhône	4,12	28 250	4,3
Albigny-sur-Saône	21,15 répartis entre les communes selon leur potentiel financier	6 554	3,7
Champagne-au-Mont-d'Or		18 503	3,7
Chasselay		5 640	3,7
Collonges-au-Mont-d'Or		13 637	3,7
Couzon-au-Mont-d'Or		6 034	3,7
Curis-au-Mont-d'Or		2 472	3,7
Les Chères		17 310	3,7
Limonest		9 960	3,7
Lissieu		3 935	3,7
Poleymieux-au-Mont-d'Or		3 049	3,7
Quincieux		11 289	3,7
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or		16 790	3,7
Saint-Didier-au-Mont-d'Or		20 151	3,7
Saint-Germain-au-Mont-d'Or		6 724	3,7
Saint-Romain-au-Mont-d'Or		2 974	3,7
Total	100	685 618	100

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver les nouveaux statuts du SMPMO et le montant de la participation de fonctionnement en 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - la modification des statuts du SMPMO,

b) - le versement d'une participation de fonctionnement au SMPMO au titre de l'année 2024 d'un montant de 512 346 €.

2° - La dépense correspondante, soit 512 346 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O0337.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322630-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
